





# Conseil en bâtiments agricoles



## Les • OBJECTIFS

- → Conception de systèmes de bâtiments agricoles fonctionnels, répondant aux besoins.
- → Diagnostics, analyses et propositions dans le domaine règlementaire, économique, bienêtre animal et paysager.

### Pour QUI?

→ Agriculteurs ayant un projet de construction ou d'aménagement d'un bâtiment.



# Service et prestation Nos solutions d'accompagnement



#### **NOTRE SERVICE:**

- Conception de bâtiments agricoles adaptée aux besoins et objectifs des agriculteurs.
- Élaboration du dossier de permis de construire, du dossier établissement recevant du public (ERP), de la déclaration préalable (selon le cas).
- ☐ Diagnostic de dimensionnement des capacités de stockage (PCAE) et études paysagères.
- Réalisation de dossier de Déclaration d'Installation Classée.
- Montage du dossier d'appel d'offres (lot charpente).
- Conseil ambiance des bâtiments d'élevage.

#### **DOCUMENTS REMIS:**



- Dossier administratif, documents écrits, documents graphiques.
- Un compte-rendu écrit de diagnostic et de conseils.
- · Documents techniques.

#### **BÉNÉFICE CLIENT:**

- Des conseillers proches du terrain et des réalités locales.
- Un suivi approprié de l'exploitation du fait de la bonne connaissance de l'entreprise et de son contexte par les conseillers.



- Un conseil neutre réalisé en toute indépendance commerciale.
- Prestation réalisée par des conseillers spécialisés en bâtiment et construction rurale, incluant, de manière générale une visite.
- Assistance tout au long de la prestation.
- Connaissance des évolutions réglementaires et des dossiers d'aides.

Nos partenaires : architectes, constructeurs, groupements de producteurs.

### Infos pratiques

Contacts

Patrice Denni 03 88 19 17 36 patrice.denni@alsace.chambagri.fr Léon Léonard 03 89 20 97 31 leon.leonard@alsace.chambagri.fr

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à présicer dans le contrat.



